

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Affaire Renaud Allogho Akoue: entre interrogations et révélations

G.R.M
Libreville/Gabon

LES débats au fond ont effectivement eu lieu hier, au deuxième et pénultième jour du procès de Renaud Allogho Akoue, naguère directeur général d'une Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) dotée annuellement d'un budget de 95 milliards de FCFA.

Tout a été dit et entendu. Notamment sur la question des malversations financières qui se chiffraient à plusieurs dizaines de milliards de francs, selon Mes Moutsinga et Agondjo, les avocats de la partie civile, soutenus par l'avocat général, Brice Arnauld Pambou Lingombe, représentant le parquet général. Des sommes remises en cause par les avocats de la défense, Mes Martial Dibangoyi Loundou, Alicia Ondo et Jean-Stéphane Eyoghe. Mais aussi par l'accusé lui-même. Tout en se vantant de sa "gestion saine et rigoureuse", l'ancien manager, chaque fois qu'il devait s'expliquer sur un fait, ne manquait pas de rappeler les procédures en vigueur à la CNAMGS, pour retenir une opération, décider de son financement et décaisser les fonds y relatifs. Car, pour lui, "il est important de savoir comment ça fonctionne, pour savoir s'il y a eu détournement ou non".

Et il est resté constant et cohérent tout au long de cet exercice. Surtout en parlant des décaissements de 580 millions de francs dans le cadre du programme "Evasan"; de 92 millions (au lieu de 77 millions) pour un projet agricole, en vue de l'autonomisation des femmes vulnérables; 33 millions par an pour l'accueil et le suivi des patients à la Maison Casablanca au Maroc; 15 millions dans le cadre du contrat passé avec Dupont consulting pour l'audit des prestations de la CNAMGS à l'étranger et plus d'un milliard pour la construction de l'annexe (trois étages, avec des travaux débutant un mois avant son arrestation) du siège national de la Caisse.

Si, pour les avocats de Renaud Allogho Akoue, les explications données sur ces faits traduisent le souci de transparence et de clarté de la part de leur client, le Ministère public et la partie civile pensent que l'attitude de l'accusé est une façon de dévier de l'essentiel de l'interrogatoire. D'autant que, selon eux, il est plus question de répondre aux accusations de malversations financières, confortées par l'absence de documents justificatifs, non seulement des montants décaissés, mais aussi de ce que les bénéficiaires présumés ont réellement reçu les fonds prévus.

Le président de la Cour s'est d'ailleurs demandé, "dans le cadre d'une gestion responsable de la chose publique", comment peut-on se permettre d'octroyer des aides financières, en usant des services d'opérateurs de téléphonie mobile.

La décision de l'instance judiciaire est attendue aujourd'hui.




Renaud Allogho Akoue à son corps défendant.

Photo: GRM

COMMUNE DE LIBREVILLE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE
DE L'ENVIRONNEMENT

N° 5894 CL/SG/DGE



REPUBLIQUE GABONAISE
Union- Travail- Justice

COMMUNIQUE

La Mairie de Libreville informe les particuliers et les opérateurs économiques qu'une opération d'enlèvement des véhicules abandonnés, en réparation et d'épaves sur le domaine public sera menée à compter du **lundi 8 août 2022** dans la Commune de Libreville.

Ce conformément aux dispositions de l'arrêté N°001/2000 du 01^{er} février 2000 portant règlement sanitaire d'hygiène et de salubrité publique pour la **Commune de Libreville** et les textes modificatifs subséquents.


A cet effet, **il est accordé un délai de 48 heures**, à compter de la date de signature du présent communiqué, aux propriétaires des véhicules concernés de procéder à leur enlèvement.

Le présent communiqué tient lieu de mise en demeure.

Fait à Libreville, le 04 AOUT 2022

P. Le Maire de Libreville

P.I. Le Premier Maire Adjoint



Serge William AKASSAGA OKINDA